

**Préconisation du paysagiste conseil pour la DREAL de Corse**  
**Jean-Pierre CARRETTE**

**Préconisations**

Section 1

Planche 1 Raccordement de la voie verte à prolonger et à optimiser vers l'Est.

Le raccordement a été optimisé sur les plans, la continuation de la voie verte à l'Est fera l'objet d'un futur projet : section 4

Planche 2 Suppression souhaitable de la dalle béton ou plantation de *Ficus repens* au pourtour. Ne pas prévoir systématiquement une limite en ganivelle qui obstrue la vue mais ne les planter que si elles sont nécessaires ; le cas échéant les remplacer par une lisse en bois pour laisser la vue ouverte sur la mer tout en assurant la sécurité. Adopter un tracé plus souple des limites (en cohérence avec le photomontage) : ganivelles et/ou lisses en front de mer.

Impossible de supprimer la dalle en béton, il s'agit d'un bassin tampon de la CAPA, il doit rester accessible. Pour minimiser son impact, des plantations de lentisques autour sont déjà prévus au projet. Concernant les ganivelles, elles ne sont prévues uniquement lorsque la voie verte est à proximité immédiate de la digue (modifications sur plan pris en compte) et qu'il y a risque de chute > 1m. Tracé plus souple des limites (cf plans)

Planche 3 Pins parasols à répartir de façon plus naturelle, en modulant leur éloignement et en les regroupant en certains endroits. Bancs à placer de part et d'autre du cheminement, en retrait de celui-ci, de préférence pour offrir la vue sur mer. Adopter un tracé plus souple des ganivelles et/ou lisses en front de mer.

L'ensemble des remarques sont prises en compte : cf plans

Planche 4 Pins parasol à répartir de façon plus naturelle. Bancs à installer en retrait de la piste. Tamaris sur parking à remplacer de préférence par de véritables arbres d'ombrage (*Schinus molle*, *Melia azedarach*, Chêne vert, *Morus kagayamae stérile*...). Prévoir un traitement paysager spécifique pour le confort et la sécurité des usagers entre la voie verte et l'arrêt bus (lisse en bois...). Prévoir des arbres de plus haut jet que des tamaris plantés tous les 30 m dans la noue (le feuillage des tamaris gênerait les cyclistes et les automobilistes). Adopter un tracé plus souple des ganivelles et/ou lisses en front de mer.

Les Tamaris présentés sur le parking seront remplacés par le faux poivrier, *Schinus molle*;

Les autres remarques sont prises en compte : cf plans.

Planche 5 Tamaris plantés dans la noue à 30 m d'intervalle à remplacer de préférence par de véritables arbres (*Melia azedarach*, Chêne vert...). Le cas échéant prévoir la plantation de tamaris coté mer. Adopter un tracé plus souple des ganivelles et/ou lisses en front de mer.

Les Tamaris plantés dans la noue seront remplacés par le faux poivrier *Schinus molle*.

Les autres remarques prises en compte : cf plans.

Section 2

Planche 1 Répartir les oliviers et tamaris de façon plus naturelle en modulant les intervalles et en les regroupant dans les endroits les plus appropriés, notamment à l'emplacement des anciens stationnements anarchiques.

Il convient de bien recoloniser par une végétation couvre-sol, arbres et arbustes tous les secteurs des anciens stationnements.

L'ensemble des remarques sont prises en compte lorsque l'emprise nous appartient (cf plans)

Photomontage 3 Sauf exception, planter les oliviers et tamaris coté mer hors de la voie verte.

L'emplacement choisi est le seul disponible; néanmoins les troncs seront calés au plus près du muret.

Planche 2 Répartir les oliviers et tamaris de façon plus naturelle. Remarque prise en compte Spécifier que les quelques places conservées côté mer sont dédiées exclusivement aux livraisons et aux personnes à mobilité réduite. Remarque prise en compte. Ne pas prévoir de stationnement en épi le long de la voie (dangers lors des

Remplacer le stationnement en épi par du longitudinal à cet emplacement diminuerait le nombre de places, ce qui est inconcevable au droit des établissements/ restaurants. Les places font 6.50m de long avec 5.50m utile ce qui permet le stationnement des véhicules longs. De plus, la manoeuvre dite en épi inversé afin que la sortie se fasse dans le sens de la circulation améliore nettement la sécurité.

Afin d'améliorer la sécurité de cette zone, une bande blanche continue sera également marquée au sol au droit de la zone de stationnement en épi permettant ainsi d'interdire les véhicules de traverser la chaussée pour se garer.

manœuvres, véhicules longs empiétant sur la chaussée...), adopter le stationnement longitudinal, notamment en front de mer.

Photomontage 4 Le rehaussement du mur doit se faire à l'identique, il serait judicieux que le photomontage le montre. Il ne paraît pas indispensable de poursuivre en mur de pierre rehaussé, une lisse en bois semblerait suffire pour assurer la sécurité des usagers sans fermer la vue sur la mer. Le mur rehaussé prévu au projet est identique à celui déjà présent. Il s'agit d'un effet d'optique regrettable sur le photomontage.

Lorsque la hauteur de chute est < 1m, la hauteur du parapet est de 0.60m; lorsque la hauteur de chute est importante soit > 1m, une lisse supplémentaire de 0.40m est prévue.

Planche 3 Spécifier que les places conservées côté mer sont dédiées en priorité aux livraisons et aux personnes à mobilité réduite Remarques prises en compte cf plans.

Ne pas prévoir de stationnement en épi le long de la voie (dangers lors des manœuvres, véhicules longs empiétant sur la chaussée...), adopter le stationnement longitudinal en le prolongeant vers l'ouest pour avoir sensiblement le même nombre de places. Voir remarques planche 2 - section 2

Revoir l'aménagement du carrefour qui ne permet plus le tourne à droite vers l'hôtel La Pinède... L'aménagement projeté est adapté, aucun soucis de sécurité ou autres sur ce carrefour.

Vu les enjeux de ce secteur sensible avec clubs de plage, arrêt bus, accès piétons à la plage..., il mériterait un plan à échelle plus détaillée.

Photomontage 5 Prévoir une lisse en bois de séparation entre la chaussée et la voie verte, sinon elle sera envahie de stationnements. Remarque prise en compte; cf plans

Prévoir un tracé moins anguleux et plus sécurisant pour les cyclistes. Remarque prise en compte

Ne prévoir des plantations d'arbres sur la voie verte que si elle est élargie, sinon les prévoir côté rivage. Suppression de 4 oliviers sur la voie verte. Les plantations seront au maximum accolées aux limites des emprises.

Photomontage 6 Proposition trop minérale à revoir en veillant à préserver ou reconstituer la végétation qui offre ombrage, fraîcheur et caractère au site. A cet emplacement, nous édifions un mur de soutènement, la végétation en place ne peut donc ni être préservée ni être reconstituée. En revanche, nous avons prévu des mesures paysagères fortes pour minimiser l'impact visuel du mur (jardinières plantées, couleur des pierres identique au site...).

Planche 4 Revoir la fin du parcours ouest de la Voie verte trop étroite sur l'emprise actuelle. Élargir forcément l'emprise sur le terrain côté mer pour composer un projet fonctionnel, sécurisé et le plus esthétique possible dans le respect du site et des paysages remarquables de cet itinéraire.

Cela nous est impossible; à cet emplacement, la voie verte mesure au minima 3m de large ce qui est acceptable au vu de l'emprise disponible. De plus, les terrains appartenant à des propriétaires privés de part et d'autre ne nous permettent pas d'élargir davantage. Nous devons également respecter le rayon de giration et la largeur de voirie dessiné à cet endroit.

### Section 3

Planche 1 Il manque la connexion du cheminement vers l'est avec la section 2. Remarque prise en compte.

Côté mer, préciser l'accès véhicule préservé, la voie verte doit être prioritaire sur cet accès, conserver la continuité du revêtement de sol. Remarque prise en compte cf plan

Le long des stationnements, il conviendrait de matérialiser au sol la bande de trottoir afférente au stationnement (ouverture des portières...) et la voie verte qui doit être circulaire en vélo sans trop de dangers. On prévoit une surlargeur pour l'ouverture des portières. cf plan

Il convient d'éloigner davantage cette voie verte de la chaussée partout où cela est possible. Il est nécessaire de bien recoloniser par une végétation couvre-sol, arbres et arbustes tous les secteurs des anciens stationnements. Remarque prise en compte mais impossible lorsque l'on est chez des propriétaires privés.

Côté opposé, revoir l'aménagement de la bande de séparation et des trottoirs, il convient en priorité d'élargir l'arrêt de bus, prévoir bancs et ombrage. Remarque prise en compte, cf plan

Photomontage 7 Côté mer, manifestement le cycliste est en danger sans lisse entre la chaussée et la voie verte, prévoir systématiquement une lisse en bois lorsque la voie verte se trouve à moins d'un mètre du bord de chaussée. Remarque prise en compte, cf plan

Côté opposé, optimiser préalablement le confort et la sécurité des usagers, notamment des personnes qui attendent le bus. Prévoir le cas échéant un muret de pierre faisant office de banc avec plantations : ciste, romarin, mauve royale... Remarque prise en compte, cf plan.

Se soucier également de résorber ou d'atténuer l'impact de la publicité et des enseignes en cohérence avec le site inscrit et les enjeux de paysage. Nous prendrons attache auprès de la Mairie d'Ajaccio afin d'uniformiser les enseignes et publicités.

- Planche 2 La préservation des pins le long de la route était indispensable, le cas échéant le trottoir en contrebas de celui de la contre-allée pourrait être supprimé pour conforter l'assise de ces pins, hormis au franchissement piéton. La plantation du parking mériterait d'être développée au nord et en limite du parking. La plantation de tilleul d'Europe semble peu appropriée à plusieurs égards, il conviendrait d'utiliser une essence méditerranéenne d'une part et mieux adapté au bord de mer d'autre part (*micocoulier, mélia azedarach, schinus molle, platane...*). Les plans du parking sont arrêtés. En revanche, nous veillerons à remplacer le Tilleul d'Europe par une espèce mieux adaptée, le Schinus molle.
- Planches 2 & 3 Le long des stationnements, côté mer, il conviendrait de matérialiser au sol la bande de trottoir afférente au stationnement (ouverture des portières...) et la voie verte qui doit être circulaire en vélo sans trop de danger. Remarque prise en compte.  
Il convient d'éloigner davantage cette voie verte de la chaussée partout où cela est possible. Tout au long du projet, nous avons éloigné la voie verte au maximum de la chaussée dès que cela est possible à la vue des contraintes techniques (faibles emprises, largeur voirie, giration...).
- Planches 3 Renforcer les plantations d'arbres côté mer là où l'espace est disponible. Remarque prise en compte, cf plan
- Planche 4, 5 et 6 Renforcer les plantations d'arbres d'ombrage (micocouliers, pins, platanes, éviter le tilleul d'Europe...) sur le nouveau parking. Le trottoir de l'arrêt de bus (planche 4 en direction des Sanguinaires) est nettement trop étroit, prévoir si possible l'arrêt juste après le giratoire (avec espace, ombrage...). remarque prise en compte, cf plan
- Photomontage 10 Les plantations d'arbres d'ombrage doivent être développées sur tout le parking. Le trottoir entre deux chaussées sera dangereux. La composition de cet espace mériterait d'être optimisée.
- Planche 7 Renforcer les plantations d'arbres d'ombrage. remarque prise en compte cf plan  
Prévoir (et matérialiser) correctement la fin (provisoire) de la voie verte et la traversée de chaussée par les cyclistes à l'endroit optimal. Remarque prise en compte, cf plan

### **En résumé, le projet paysager est finement travaillé malgré les multiples contraintes.**

Vu les enjeux importants du site et des paysages ainsi que du confort et de la sécurité des usagers, notamment les piétons et les cyclistes, il mériterait quelques améliorations déclinées ci-après :

- **Renforcer les plantations d'arbres** d'ombrage de façon structurée sur les parkings, de façon plus naturelle côté mer en cohérence avec le site inscrit et l'itinéraire vers l'OGS de la Parata et les Iles Sanguinaires
- **Améliorer le confort et la sécurité des piétons et cyclistes** par optimisation de tracés en veillant à les éloigner davantage de la chaussée
- **Optimiser le projet paysager** selon les préconisations suivantes :
  - Prévoir des arbres d'ombrage bien adaptés au bord de mer, éviter le tilleul d'Europe, utiliser des essences méditerranéennes.
  - Éviter les tamaris à proximité de la voie verte et de la chaussée qui gêneraient les usagers, prévoir des arbres de haute tige.
  - Ne pas prévoir systématiquement une limite en ganivelles qui obstrue la vue, ne les

implanter que si elles sont nécessaires, le cas échéant les remplacer par une lisse en bois pour laisser la vue ouverte sur la mer tout en assurant la sécurité. Adopter un tracé plus souple des limites : ganivelles et/ou lisses en front de mer.

- Disposer les bancs en retrait de la voie verte pour optimiser la sécurité et le bien être de tous les usagers.
- Répartir les oliviers et tamaris de façon plus naturelle en modulant les intervalles et en les regroupant dans les endroits les plus appropriés, les planter hors de la voie verte sauf lorsque celle-ci est élargie.
- Recoloniser, par une végétation couvre-sol, arbres et arbustes, tous les secteurs des anciens stationnements.
- Prévoir les bornes ou plots pour éviter l'intrusion de véhicules sur la voie verte.
- Spécifier que les places conservées côté mer sont dédiées prioritairement aux livraisons et aux personnes à mobilité réduite.
- Ne pas prévoir de stationnement en épi le long de la voie côté mer (danger lors des manœuvres, véhicules longs empiétant sur la chaussée...), adopter le stationnement longitudinal côté mer.
- Préciser sur les plans les portions de murets existants (qui seront, si nécessaire, soigneusement rehaussés à l'identique) et les portions de murets nouveaux à n'installer que s'ils sont indispensables pour la sécurité des usagers, sinon prévoir des lisses en bois qui laissent la transparence de vue.
- Ça-et-là, optimiser le tracé pour les cyclistes et piétons, notamment les raccordements aux passages protégés, améliorer leur confort et leur sécurité, en veillant à les éloigner le plus possible de la chaussée et en interposant autant que nécessaire une lisse en bois.
- Préciser l'emplacement des arrêts de bus, les améliorer, prévoir bancs et ombrage.
- Vérifier l'implantation des candélabres pour optimiser le plan de plantations.
- Profiter de ce projet pour résorber ou recadrer la publicité en cohérence avec le site inscrit et les enjeux de paysage ainsi que l'enfouissement de tous les réseaux aériens.

## Préconisations de l'inspecteur des sites pour la Corse-du Sud à la DREAL de Corse David LESOURNE

Voici quelques préconisations sur le projet qui vient globalement bonifier la valeur du site :

- éviter l'utilisation des ganivelles qui obstruent inutilement les perspectives ;
- concernant les parapets, utiliser de préférence des pierres massives (et non le plaquage indiqué dans le dossier, cf. photo ci-dessous) ainsi qu'un appareillage à joints secs ;

La réglementation impose pour des hauteurs de chute > 1m, un espacement ne permettant pas le passage d'un cylindre de révolution de plus de 15 cm.

Les murs de soutènement type voile béton seront en placage pierre. Les parapets seront en pierres massives finition joints secs.

Joint à sec façon pierre sèche



- vérifier que la hauteur des parapets ne vienne pas obstruer la vue sur mer notamment pour les automobilistes et dégager autant que possible la vue (cf. photo ci-dessous) ;

Les parapets ont une hauteur de 0.60m avec une lisse supplémentaire de 0.40m si la hauteur de chute > 1m.



- utiliser des essences exclusivement méditerranéennes pour les plantations (exemple : l'emploi prévu de tilleul, ne paraît pas approprié) et éviter des plantations trop régulières en termes d'essences et de distance des plantations afin de limiter l'effet de structuration artificielle ;
- prévoir un suivi de chantier effectué par un paysagiste ou un homme de l'art.

Remarque prise en compte

remarque prise en compte.

**Observations de la chargée de mission « Paysage et publicité » à la DREAL de Corse**  
**Claire MAUPIN**

[NB : l'État n'est pas l'autorité de police compétente sur Ajaccio car il existe un Règlement Local de Publicité : c'est le maire qui est compétent]

- il y a foison de pré-enseignes, publicités la plupart illicites car hors agglomération ou en site classé, ou ne respectant pas en agglomération les prescriptions du code de l'environnement (problème de densité pour les unes, non constituées en matériaux durables pour d'autres, ...) ou du RLP (exemples : "Dans les zones où ils sont admis, les dispositifs scellés au sol d'un format supérieur à 2m<sup>2</sup> ne peuvent être implantés à moins de 30m du bord extérieur de la chaussée d'un carrefour giratoire. Toute publicité est interdite à moins de 100m, en co-visibilité, d'un édifice religieux : lieu de culte, tombe isolée, calvaire, cimetière" (article A.1 du RLP) ; Dans les zones où ils sont admis, les dispositifs scellés au sol d'une surface supérieure à 2m<sup>2</sup> sont visuellement de type monopied [...] La juxtaposition de plateaux à flancs ouverts" est interdite [...] La juxtaposition ou l'assemblage de plusieurs dispositifs est interdite (article A.4) ;

- les enseignes mériteraient d'être mises en conformité avec les dispositions du RLP ou du code de l'environnement (dans le silence du RLP), notamment "pour les enseignes, un seul dispositif posé au sol peut être autorisé par établissement "(article A.6) Par ailleurs, et ceci échappe également à la compétence de l'Etat, la commune aurait tout intérêt à mettre en place de la signalisation d'information locale (facultative) pour les commerçants en lien avec le gestionnaire de voirie compétent afin de signaler les activités des commerçants, ce qui serait moins polluant visuellement, ou à mettre en place des relais informations service (facultatif) auprès des usagers (code de la route).

D'autres points noirs, en termes de sécurité routière ou d'accessibilité, sont également à prendre en compte du fait de l'anarchie des dispositifs à certains endroits.

**Une réflexion globale du pétitionnaire (CD2A) avec l'autorité de police compétente en matière d'affichage (commune) doit être menée pour éviter la banalisation de cette portion de route en entrée de site classé et procéder à tout le moins, au retrait des dispositifs illégaux.**

*Nous transmettrons les remarques à la Mairie d'Ajaccio. Nous prévoierons des supports uniformisés.*

**Objet :** Dossier n° F09416P020-Canton d'Ajaccio I : Examen au cas par cas, aménagement et requalification de la Route des Sanguinaires-RD 111

**PJ :** - Consultations DREAL voie verte des Sanguinaires : préconisations de MM. CARRETTE et LESOUME, et de MME MAUPIN.

- Plans des sections 1 à 3.

Vous m'avez transmis, en date du 22 Juin 2016, une demande de compléments concernant l'examen au cas par cas du projet d'aménagement de la RD111, Route des Sanguinaires (Dossier n° F09416P020).

Concernant la demande de précisions afférente au projet paysager ainsi qu'à la mise en sécurité des usagers de la voie verte, des compléments ont été annotés directement sur le document listant les préconisations de M. Carrette, M. Lesourne et de Mme Maupin (cf doc ci-joint).

Concernant la phase chantier, les travaux font l'objet de 3 phases :

	<i>Début d'exécution</i>	<i>Durée des travaux</i>
<i>Section 1</i>	Septembre 2016	10 mois
<i>Section 2</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2017	8 mois
<i>Section 3</i>	Fin 2017	10 mois

Au droit de la zone de travaux, la gestion de la circulation sur la RD111 se fera par alternat.

En revanche, les travaux seront interrompus durant les mois de Juillet et d'Août, mois correspondant à la saison touristique du site.

Les travaux de revêtement routier seront quant à eux réalisés de nuit pour limiter les gênes occasionnées.

Concernant les effets du projet pour la qualité de l'air, aucune campagne de mesures n'a été réalisée sur la commune d'Ajaccio récemment, nous reprenons donc ci-après les conclusions de la campagne réalisée par Airmaraix (aujourd'hui ATMO PACA) en 2005.

Les résultats obtenus mettent en évidence des disparités entre les milieux périurbains, urbains et de trafic.

Il en ressort que les sites les plus pollués sont ceux à proximité du trafic et que plus on s'éloigne du centre-ville, plus les teneurs en polluants diminuent.

La valeur limite 2004 pour le dioxyde d'azote est dépassée sur 4 sites proches du trafic dans Ajaccio.

Les objectifs de qualité pour le dioxyde d'azote et le benzène sont dépassés sur la plupart des sites proches des grands axes.

L'objectif de qualité pour le benzène est majoritairement dépassé.

En situation périurbaine, les niveaux respectent les objectifs de qualité pour les deux polluants.

Les engins de chantier fonctionnant au fioul, ils seront à l'origine d'émissions gazeuses atmosphériques. Toutefois, ces émissions sont négligeables en comparaison de celles induites par le trafic routier de la RD 111.

L'impact des travaux sur la qualité de l'air est considéré comme non significatif.

Les estimations réalisées ont mis en évidence une réduction sensible des émissions de polluants et des consommations énergétiques constatée entre une situation future sans aménagement et une situation future avec aménagement liées à l'utilisation des modes doux et des parkings par les usagers pour se déplacer dans le sens Centre Ville Ajaccio–Sanguinaires et l'utilisation des transports en commun via les parkings relais dans le sens Sanguinaires–Centre Ville Ajaccio.

Les effets du projet sur la qualité de l'air en phase exploitation sont considérés comme positifs.

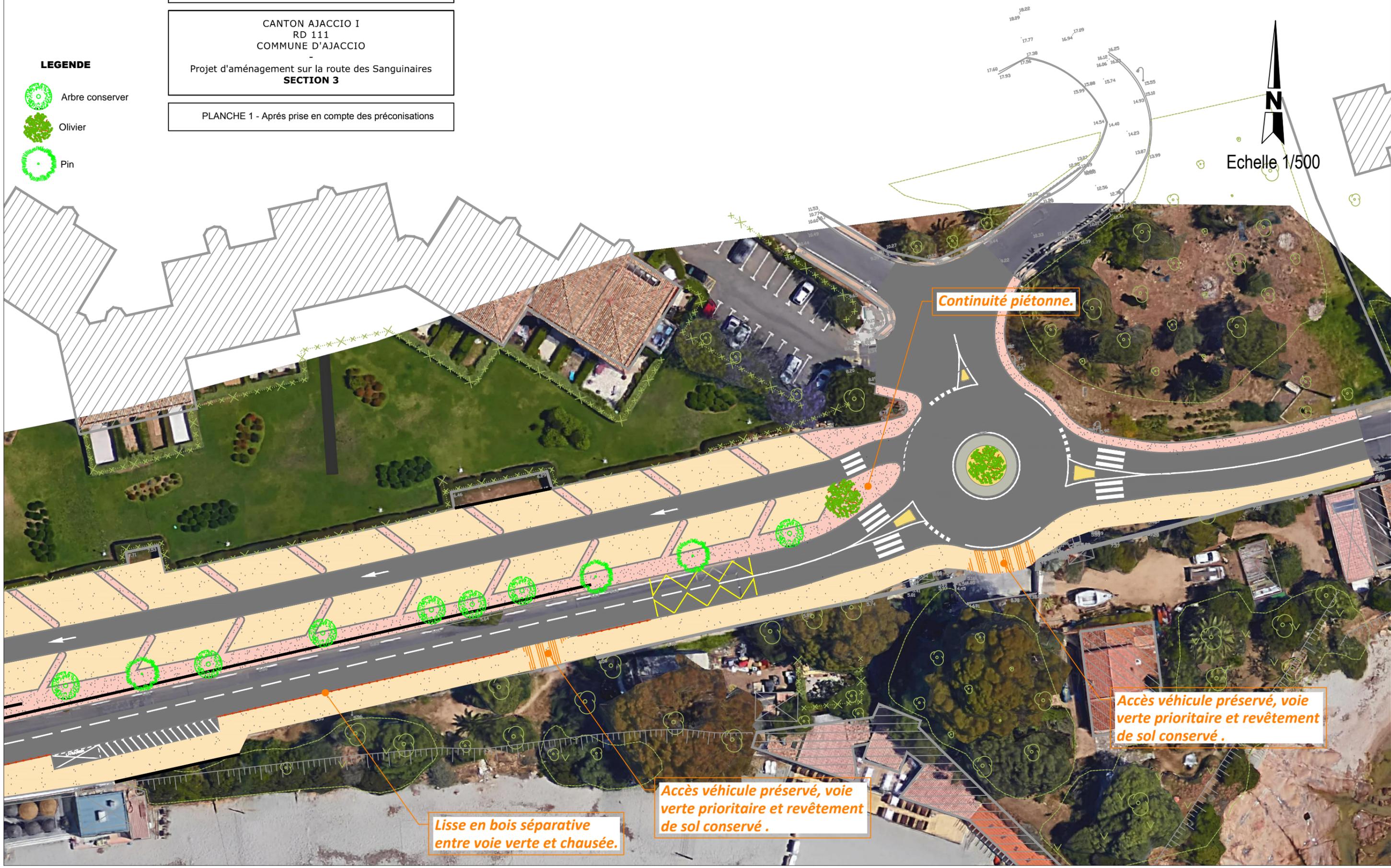
Le Président

  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Infrastructures  
de Communication et des Transports  
**Claude TISSOT**



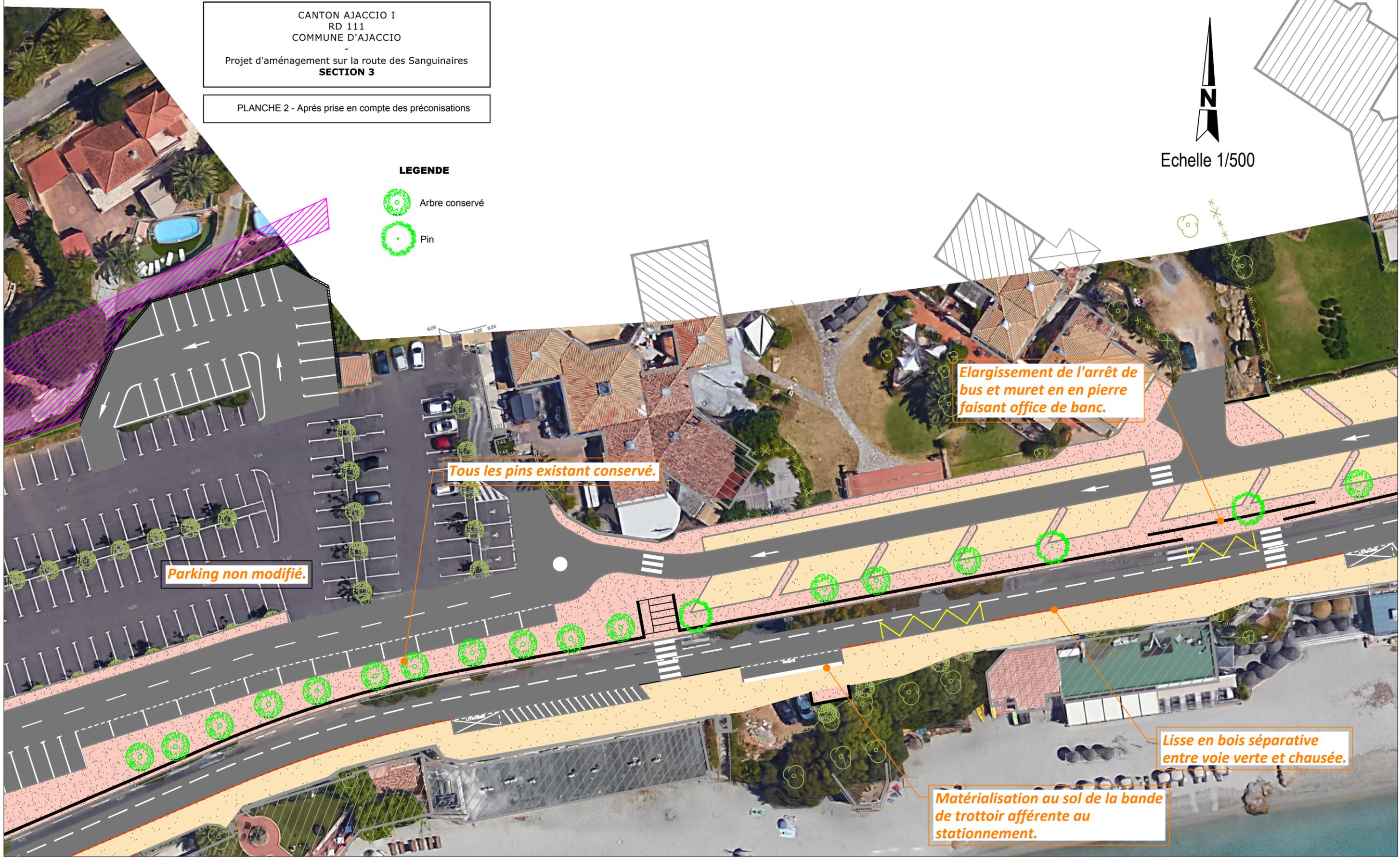
**LEGENDE**

-  Arbre conserver
-  Olivier
-  Pin



**LEGENDE**

-  Arbre conservé
-  Pin



**Parking non modifié.**

**Tous les pins existant conservé.**

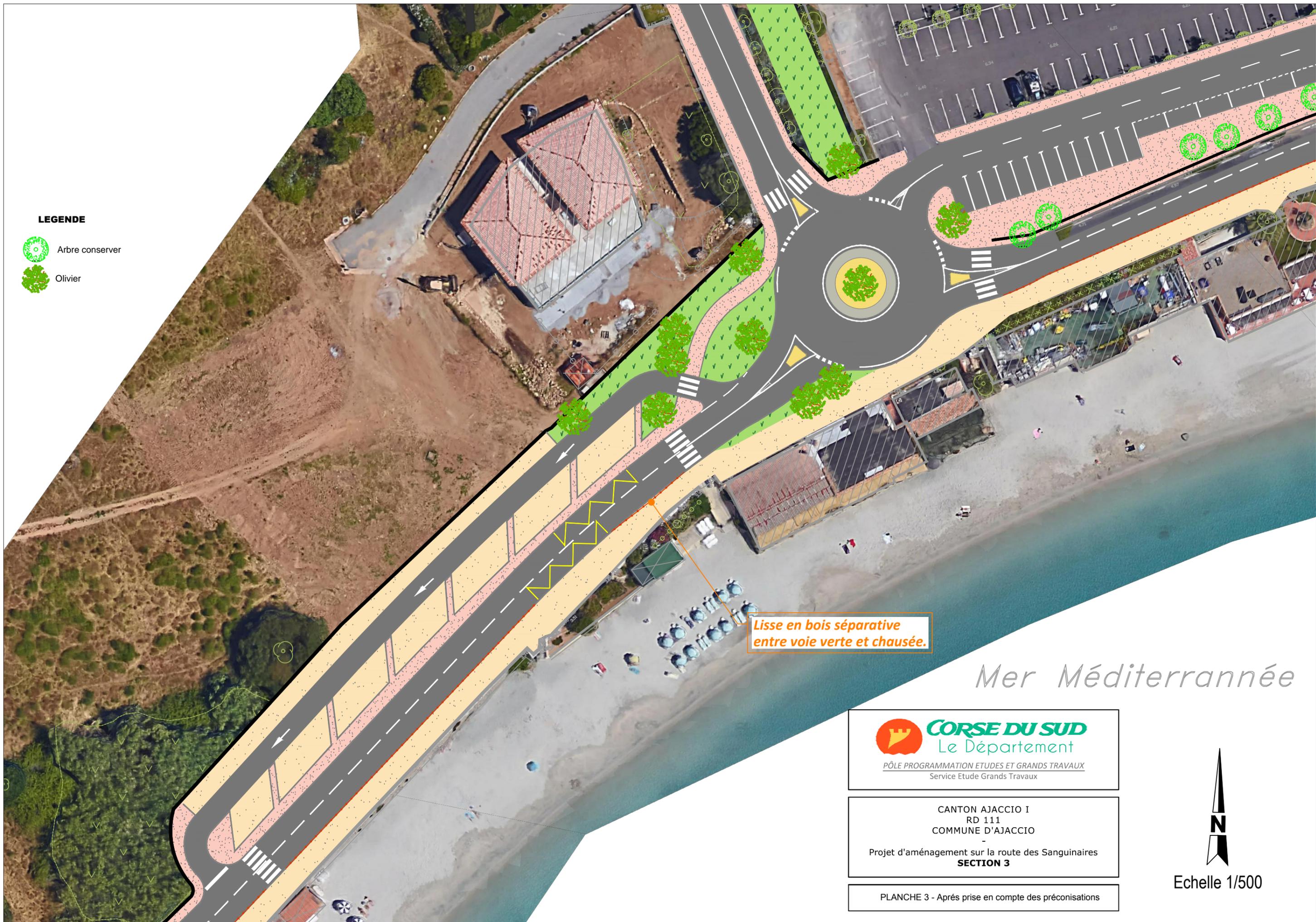
**Elargissement de l'arrêt de bus et muret en en pierre faisant office de banc.**

**Lisse en bois séparative entre voie verte et chaussée.**

**Matérialisation au sol de la bande de trottoir afférente au stationnement.**

**LEGENDE**

-  Arbre conserver
-  Olivier



*Lisse en bois séparative  
entre voie verte et chaussée.*

*Mer Méditerranée*



CANTON AJACCIO I  
RD 111  
COMMUNE D'AJACCIO  
Projet d'aménagement sur la route des Sanguinaires  
**SECTION 3**

PLANCHE 3 - Après prise en compte des préconisations



Echelle 1/500

*Modification majeur du projet :  
plus de stationnement à l'amont.*

*Lisse en bois séparative  
entre voie verte et chaussée.*



Echelle 1/500



Echelle 1/500



**LEGENDE**



Olivier

**Renforcement des plantations d'arbres d'ombrage.**

**Lisse en bois séparative entre voie verte et chaussée.**

**Fin provisoire de la voie verte.**



**LEGENDE**

-  Olivier
-  Chêne
-  Pin parasol
-  Cyprès
-  Tamarix africana
-  Immortelles
-  Banc
-  Ganivelles



Echelle 1/500

**LEGENDE**



Olivier



Chêne



Pin parasol



Cyprés



Tamarix africana



Immortelles



Banc



Ganivelles

*Dalle béton  
existante,  
modification  
impossible  
cause  
réseau  
souterrain.*

*Bosquet existant  
et conservé*



**LEGENDE**



Olivier



Chêne



Pin parasol



Cyprés



Tamarix africana



Immortelles



Banc



Ganivelles



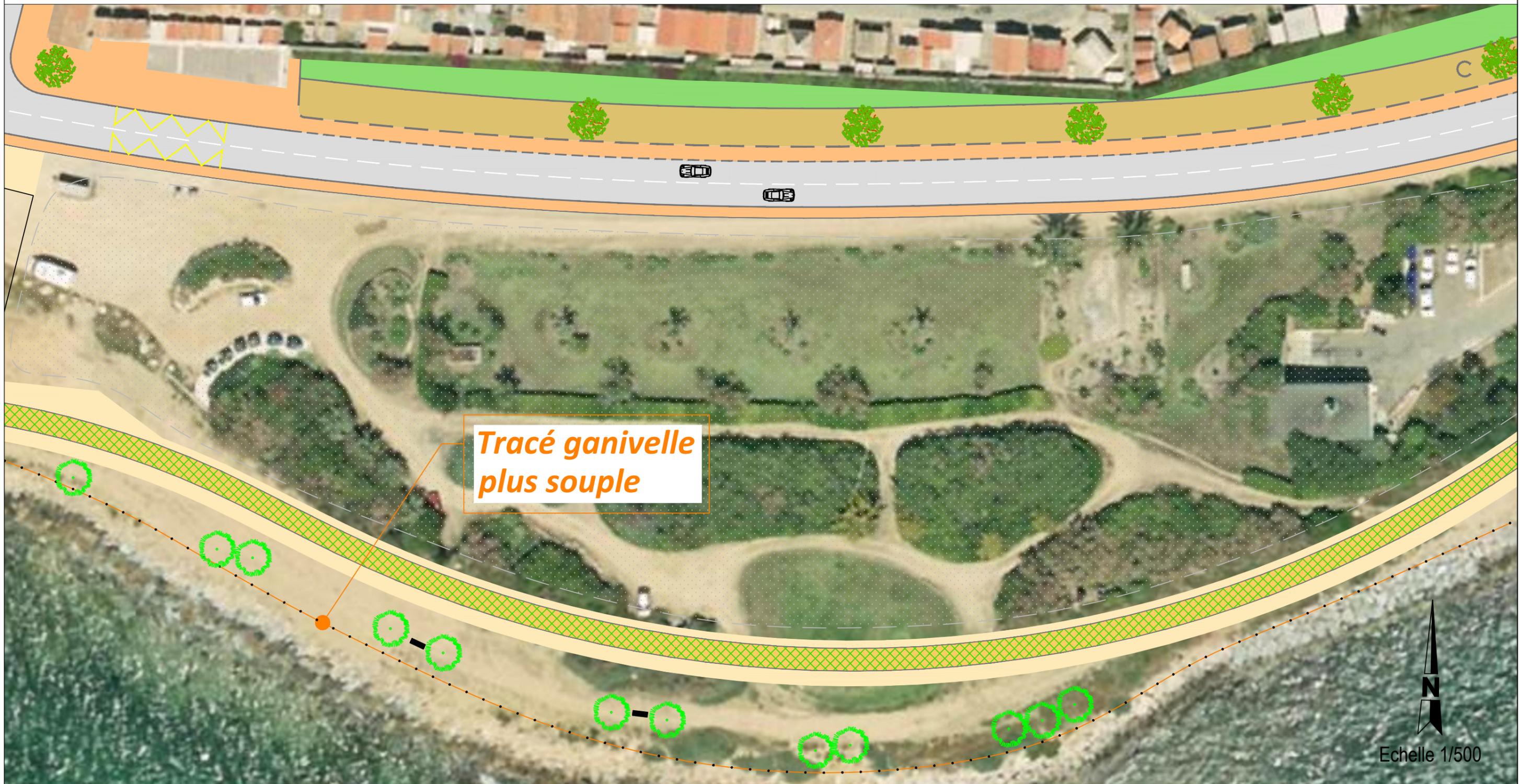
**CORSE DU SUD**  
Le Département

PÔLE PROGRAMMATION ETUDES ET GRANDS TRAVAUX  
Service Etude Grands Travaux

CANTON AJACCIO I  
RD 111  
COMMUNE D'AJACCIO

Projet d'aménagement sur la route des Sanguinaires  
**SECTION 1**

PLANCHE 3 - Après prise en compte des préconisations



*Tracé ganivelle plus souple*



Echelle 1/500

**LEGENDE**



Olivier



Chêne



Pin parasol



Cyprés



Tamarix africana



Immortelles



Banc



Ganivelles



Schinus molle



**CORSE DU SUD**  
Le Département

PÔLE PROGRAMMATION ETUDES ET GRANDS TRAVAUX  
Service Etude Grands Travaux

CANTON AJACCIO I  
RD 111  
COMMUNE D'AJACCIO

Projet d'aménagement sur la route des Sanguinaires  
**SECTION 1**

PLANCHE 4 - Après prise en compte des préconisations



Echelle 1/500



*tracé ganivelle plus souple*

**LEGENDE**



Olivier



Chêne



Pin parasol



Cyprés



Tamarix africana



Immortelles



Banc



Ganivelles



Schinus molle

  
Echelle 1/500

- LEGENDE**
-  Olivier
  -  Tamarix africana



*Repartition des oliviers et des tamaris de façon plus naturelle.*



Echelle 1/500

**LEGENDE**

-  Olivier
-  Tamarix africana



*Repartition des oliviers et des tamaris de façon plus naturel.*



**LEGENDE**



Olivier



Tamarix africana



*Repartition des oliviers et des tamaris de façon plus naturel.*

*Lisse en bois séparative entre voie verte et chaussée.*

**LEGENDE**

-  Olivier
-  Tamarix africana



Echelle 1/500



*Repartition des oliviers et des tamaris de façon plus naturel.*

*Lisse en bois séparative entre voie verte et chaussée.*

**LEGENDE**

-  Olivier
-  Tamarix africana



Echelle 1/500



**LEGENDE**

-  Olivier
-  Tamarix africana

*Repartition des oliviers et des tamaris de façon plus naturel.*

*Stationnement PMR.*

*Lisse en bois séparative entre voie verte et chaussée.*



Echelle 1/500

CANTON AJACCIO I  
RD 111  
COMMUNE D'AJACCIO  
Projet d'aménagement sur la route des Sanguinaires  
**SECTION 2**

PLANCHE 7 - Après prise en compte des préconisations

**LEGENDE**

-  Olivier
-  Pin parasol

*Repartition des oliviers et des pins de façon plus naturelle.*

*Lisse en bois séparative entre voie verte et chaussée.*



Echelle 1/500